

Loi N° 014 /PR/2009

***Portant Ratification de l'Accord de Prêt relatif au
Financement du Projet de construction de la
Route Arboutchatak - Bikine***

Vu la Constitution ;

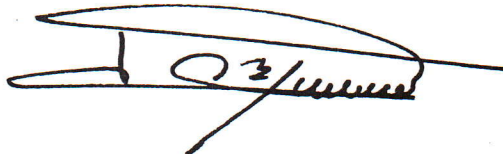
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 05 Mai 2009 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord de prêt d'un montant de sept millions de Dinars Islamiques (7.000.000 DI), relatif au financement du projet de construction de la route Arboutchatak – Bitkine, signé le 09 Février 2009 entre le Gouvernement de la République du Tchad et la Banque Islamique de Développement (BID).

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *Idriss Deby Itno*

Fait à N'Djamena, le...14..Mai..2009.....



IDRISS DEBY ITNO